

**Identification**

<i>Bien proposé</i>	Anciens <i>ksour</i> de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata
<i>Lieu</i>	Région de l'Adrar (Ouadane, Chinguetti), Région du Tagant (Tichitt) et Région du Hodh Ech Chargui (Oualata)
<i>Etat Partie</i>	République islamique de Mauritanie
<i>Date</i>	26 septembre 1995

**Justification émanant de l'Etat Partie**

La ville a exercé une grande influence à l'échelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest. Ses racines se sont affirmées depuis plus de sept siècles, donnant lieu à des ensembles urbains qui témoignent de l'intensité des échanges liés au grand commerce transsaharien est-ouest et nord-sud. Placés en milieu désertique aux confins du Maghreb et des grands ensembles du "bilad es-soudan", c'étaient des centres prospères d'où ont rayonné une intense vie religieuse et culturelle. **Critère ii**

Cités médiévales, les anciens *ksour* recèlent une architecture de pierre originale et décorative. Ils offrent un modèle d'habitat typique des *ksour* sahariens, particulièrement bien intégrés à l'environnement : leurs tissus urbain est dense et serré ; ils comportent des passages étroits et sinueux, enserrés entre les murs d'enceinte aveugles des maisons organisées autour d'une cours centrale. **Critère iv**

Villes historiques vivantes, elles fournissent les derniers témoignages d'un mode d'occupation de l'espace original et traditionnel, très représentatif de la culture nomade, placés en milieu désertique. C'est dans ce cadre particulier que les cités se sont développées jusqu'à devenir les brillants foyers de la culture et de la pensée islamique.

Aujourd'hui, l'abandon progressif du commerce caravanier traditionnel, les conflits locaux et régionaux, les cycles de sécheresse-famines-épidémies, un certain héritage post-colonial qui ont provoqué le déplacement des centres de décisions politiques, administratives et économiques vers des villes nouvelles, l'exode de la population, l'enclavement, sont les principaux facteurs qui menacent l'existence même de ces localités. **Critère v**

**Catégorie de bien**

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, les quatre *ksour* sont des *ensembles*.

**Histoire et description***Histoire*

Ces quatre cités anciennes sont les seuls sites survivants de Mauritanie habités depuis le Moyen-Age. Elles furent initialement construites pour desservir les routes des caravanes qui, au 11ème siècle après Jésus-Christ, commencent

à traverser le Sahara du nord au sud et d'est en ouest. Situées en lisière d'une vallée fertile ou d'une oasis, leur fonction première est alors de dispenser un enseignement religieux. Elles se développent donc autour de mosquées accompagnées de maisons pour les maîtres et leurs étudiants. Les marchands qui devaient trouver le gîte construisent des entrepôts pour protéger leurs biens alors que les auberges sont réservées aux commerçants de passage. De ces éléments, naît la forme caractéristique d'établissement connue sous le nom de *ksar* (*ksour* au pluriel), à l'architecture de pierre et de conception urbaine adaptée aux rudes conditions climatiques de la région.

D'après la légende, *Ouadane* fut fondée en 1141-1142 (536) par trois religieux sur les ruines d'anciens établissements qui, remontant au 8ème siècle après Jésus-Christ, ont été détruits ou abandonnés lors de guerres tribales. Elle devait alors devenir le plus important centre de commerce de la région de l'ouest saharien. En 1450, une lutte sans merci entre deux clans provoque la destruction de la première mosquée. Le centre de la ville est alors légèrement déplacé vers l'est et renaît à l'ombre de ses fortifications. En raison de son emplacement stratégique d'un point de vue commercial, la ville est particulièrement prospère entre le 14ème et le 18ème siècles. Au 16ème siècle, les Portugais tentent en vain d'établir un comptoir commercial mais les incursions marocaines sont plus fructueuses et Ouadane amorce son déclin au profit de Chinguetti. En 1909, suite à l'arrivée de troupes françaises, la ville crée un campement extra-muros à l'est.

*Chinguetti* (lit. " la source des chevaux ") fut fondée au 12ème siècle près d'un établissement d'oasis du 7ème siècle à présent ensablé. Elle se développe autour de sa mosquée, deux clans puissants occupant alors chaque côté. La ville est sacrée point de ralliement des pèlerins en route pour la Mecque. Chinguetti bénéficie également de la production et de l'exportation de sel d'Idjil situé quelques kilomètres au nord. Aux 17ème et 19ème siècles, la ville atteint son apogée, principalement pour son éminence religieuse et son érudition qui contribuent également à renforcer son rôle commercial. A l'instar de Ouadane, Chinguetti essuie de nombreux raids marocains mais dans une moindre mesure. Les troupes françaises édifient un fort au nord de la ville, ce qui contribue à son expansion dans cette direction. Toutefois, l'attrait du développement des mines de Zouérate Nouadhibou, suivi de la Guerre du Sahara (1975-1979) conduit au dépeuplement de Chinguetti et Ouadane.

Si l'on en croit la légende, sept villes se superposent à *Tichitt*, portées par le *tell* (tertre artificiel) sur lequel repose l'actuel établissement. Au 11ème siècle, elle est l'une des principales villes du vaste empire berbère en bordure du Sahara et, au cours du siècle suivant, elle devient une ville almoravide, fondée par des membres du clan Chorfa. Située en lisière des empires soudanais de la région du Niger, elle profite également de son emplacement sur l'importante route marchande reliant Ouadane à Oualata. Au 13ème siècle, son importance grandit sous le règne almohade en raison de son emplacement de choix sur la route du sel. Au 16ème siècle, tombée aux mains de la tribu Oulad Bella, la ville est fortifiée mais, les 18ème et 19ème siècles deviennent le théâtre de sauvages guerres tribales qui verront Tichitt périr sous le feu. En dépit de ces revers, elle est l'une des plus grandes villes du Sahara occidental à la fin du 19ème siècle, comptant plus de six mille habitants. Cependant, la production de sel d'Idjil étant de moins en moins importante, la ville poursuit son déclin depuis le début du 20ème siècle.

D'après certaines sources, la fondation de *Oualata* (" lieu ombragé ", en berbère) remonterait au 5ème siècle après Jésus-Christ, selon d'autres elle daterait de la conquête arabe. Cinq principales tribus y vivent, chacune implantée dans un quartier de la ville. Deux grandes routes marchandes (Marrakech/Idjil/Chinguetti/Tichitt et Sijilmassa/Teghase/Taoudeni) y convergent et contribuent également à la stimulation économique nécessaire à l'existence de la ville. Elle est consacrée lorsqu'une élite de réfugiés provenant de Tombouctou, 40 km à l'est, s'y installe en 1446 pour échapper aux envahisseurs touaregs et lui confère une haute renommée intellectuelle. Toutefois, avec le déplacement des pistes transsahariennes vers l'est et le retour des familles intellectuelles à Tombouctou, l'importance de Oualata s'affaiblit. Au 17ème siècle, l'arrivée de tribus arabes la privent d'une grande partie de son autonomie et, à la fin du 19ème siècle, la sécheresse et les raids du nord ont raison de son rôle de capitale provinciale.

### *Description*

L'étude des quatre villes révèle la coexistence de trois types de tissu urbain :

- l'ancienne forme homogène, caractérisée par une occupation dense et la disposition de la médina respectant la topographie, avec d'étroites ruelles et aucun grand espace public ;
- la forme intermédiaire, avec un établissement respectant l'ancienne forme, si ce n'est la taille plus importante des îlots d'habitations ;
- la forme la plus récente, caractérisée par de vastes enceintes renfermant des habitations d'une ou deux pièces, ce qui diffère de l'ancienne forme d'installation.

Les plans des villes anciennes (*ksour*) partent de la mosquée centrale avec son minaret carré. Les maisons et les patios augmentent en taille au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de la mosquée. Les habitations longent les ruelles de murs continus dotés de meurtrières, de bouches d'aération, de soupiraux et de portes d'entrée basses pour seules ouvertures. Les étroites ruelles tortueuses pavées ou recouvertes de sable offrent des zones ombragées. Chaque ville comporte certains axes d'entrée principaux ayant servi à l'accès des caravanes ou conduisant directement aux palmeraies ou aux cimetières. Toutes sont dotées d'enceintes de défense, à présent réduites à quelques fragments, qui marquaient les frontières entre l'ancien *ksar* et les nouveaux quartiers.

Les édifices sont construits en pierre, argile et bois et les ouvertures aménagées dans les murs extérieurs sont souvent ornés de motifs de pierres plates. Les intérieurs sont également décorés d'ornements d'argile peinte. La plupart des maisons sont agencées de sorte à respecter les exigences des peuples nomades qui les utilisaient principalement comme entrepôts pendant la majeure partie de l'année, les pièces n'ayant pas d'utilisation spécifique mais remplissant diverses fonctions selon l'époque de l'année ou le moment de la journée.

Les mosquées se distinguent par leurs détails mais elles consistent toutes en une seule salle de prière carrée ou rectangulaire dotée d'un toit voûté supporté par d'épaisses colonnes. Construites entièrement à l'aide de matériaux locaux, elles sont sobres : aucune décoration ne charge les murs ou le sol. A Ouadane, la vieille mosquée est réduite à l'état de ruine. Seule la base des colonnes subsiste. Le plan de la nouvelle mosquée suit fidèlement celui de l'ancienne. En raison de leur fonction religieuse, les *ksour* ont également des écoles (*mahadras*), simples bâtiments formés de plusieurs pièces donnant sur une cour ouverte.

## Gestion et protection

### *Statut juridique*

Les quartiers historiques (*ksour*) des quatre villes devraient bientôt tomber sous le coup de la loi N° 72160 du 21 juillet 1972 relative à la protection et la conservation du patrimoine naturel, préhistorique, historique et archéologique. Cette loi prévoit la désignation des sites et monuments d'importance nationale.

Le droit coutumier et religieux (*charia*) s'applique aux biens privés.

### *Gestion*

La propriété des biens des *ksour* de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata est partiellement publique (monuments religieux, édifices publics tels que les écoles, espaces ouverts publics, routes) et partiellement privé (maisons d'habitation traditionnelles).

En avril 1993, la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA) fut établie par décret du premier ministre N° 9301. Son but est " la sauvegarde des villes anciennes de Chinguetti, Ouadane, Tichitt et Oualata et la conception, la coordination et la mise en oeuvre de programmes de préservation de ces villes ". Elle dépend du Secrétariat général du gouvernement et son Conseil d'administration est composé de représentants des quatre villes et des ministères concernés. Elle est en train de constituer sa propre équipe de spécialistes, lesquels seront responsables de délivrer les autorisations nécessaires aux interventions de tous genres

dans les quatre villes. Une étude détaillée doit être entreprise sur le fondement des futurs programmes. Des avantages fiscaux sont accordés afin d'inciter les propriétaires de bâtiments en ruines à entamer des travaux de reconstruction. La fondation oeuvrera également de concert avec les autorités municipales afin de promouvoir le respect du patrimoine culturel traditionnel. Des Plans de développement urbain ainsi que des Plans de gestion détaillés sont en cours d'élaboration pour chacune de ces villes. Ils s'accompagneront de réglementations minimales relatives à la planification et à la construction. Des zones tampons ont été approuvées pour chaque ville historique faisant l'objet de cette proposition d'inscription.

Dans chaque ville, existe une association bénévole destinée à préserver et restaurer le *ksar*.

## **Conservation et Authenticité**

### *Historique de la conservation*

Une politique culturelle nationale est amorcée en 1974 avec la création de l'Institut Mauritanien de Recherche Scientifique. En 1980, cet organisme s'intéresse aux quatre villes : il réalise des recherches documentaires, crée des archives photographiques et documentaires et les étudie par survol. Ce travail est ensuite relayé par des campagnes de sensibilisation publiques menées au sein des villes mêmes.

En 1978, lors de sa 20ème session, la Conférence Générale de l'UNESCO décide d'entreprendre des études techniques pour la sauvegarde, la préservation et la réhabilitation de ces quatre villes et de mettre sur pied une campagne internationale. Cette décision est approuvée par le Comité Exécutif en 1980 et la campagne internationale est lancée l'année suivante. Relayant ces efforts, plusieurs missions d'experts se rendent en Mauritanie et l'UNESCO finance les travaux de restauration et de conservation, en particulier ceux des mosquées.

### *Authenticité*

Ces quatre villes historiques ont préservé leur forme et leurs matériaux d'origine de façon particulièrement remarquable, d'autant plus qu'elles s'étaient détériorées et avaient été progressivement dépeuplées pendant de longues années au cours desquelles aucune mesure de restauration n'avait été prise. Dans les années 80, lorsque les travaux de conservation et de restauration débutèrent, les techniques utilisées étaient totalement conformes aux pratiques modernes stipulées dans la Charte de Venise de 1964.

## **Evaluation**

### *Action de l'ICOMOS*

Un expert de l'ICOMOS s'est rendu en Mauritanie en mars 1996.

### *Caractéristiques*

Les quatre *ksour* de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata constituent des exemples exceptionnels d'un type de centre marchand et religieux du Sahara occidental représentant la vie de cette région géoculturelle depuis des siècles.

### *Analyse comparative*

Il ne s'agit pas des seuls établissements de ce type dans les régions bordant le Désert du Sahara. Toutefois, ils sont exceptionnels car ils ont conservé leur tissu urbain et leurs édifices individuels intacts, bien que partiellement en ruines, sans pratiquement aucune intrusion au cours des 19ème et 20ème siècles. Ils représentent également de beaux exemples d'établissements humains dans un environnement particulièrement hostile.

### *Observations de l'ICOMOS*

La conservation de ces quatre villes historiques est un processus nouveau datant seulement des dix dernières années. Créée depuis moins de trois ans, la FNSVA commence tout juste ses travaux. Les programmes dont elle dispose et l'implication permanente des experts de l'UNESCO dans le cadre de la Campagne Internationale sont très encourageants. Toutefois, la mission d'experts de l'ICOMOS a signalé qu'il y avait encore très peu, voire pas du tout, de preuves de mise en pratique de ces programmes. Des inquiétudes ont également été exprimées quant à l'absence, au niveau local, de mécanismes d'application de la législation de protection. La mission d'experts de l'ICOMOS a également indiqué que le degré de dégradation résultant des nombreuses années de négligence et d'abandon exigerait la mise en place d'un programme positif de restauration et de conservation portant sur au moins dix ans en raison des ressources limitées des autorités mauritaniennes.

L'ICOMOS est conscient de la signification culturelle de ces quatre villes historiques. Toutefois, la présente proposition d'inscription lui semble prématurée et elle devrait être soumise de nouveau lorsque la réhabilitation des quatre villes sera plus avancée. La recommandation de l'ICOMOS présentée au Bureau du Comité du Patrimoine mondial en juin 1996 était par conséquent de différer l'examen de la proposition d'inscription.

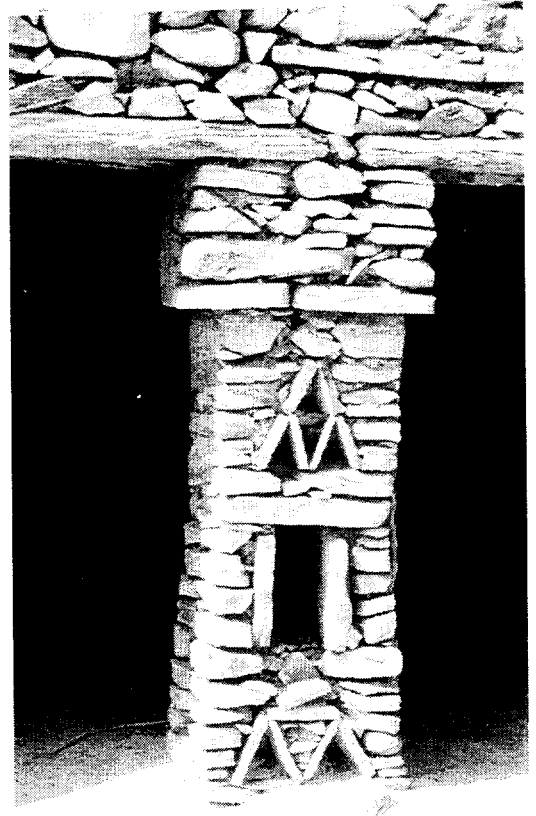
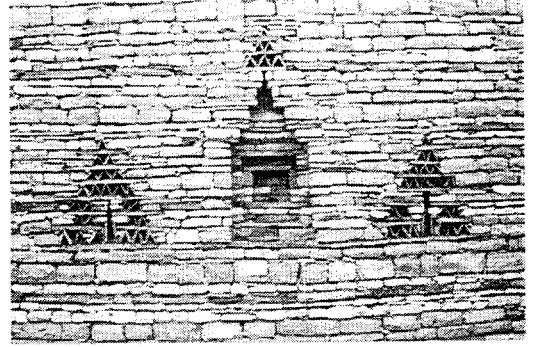
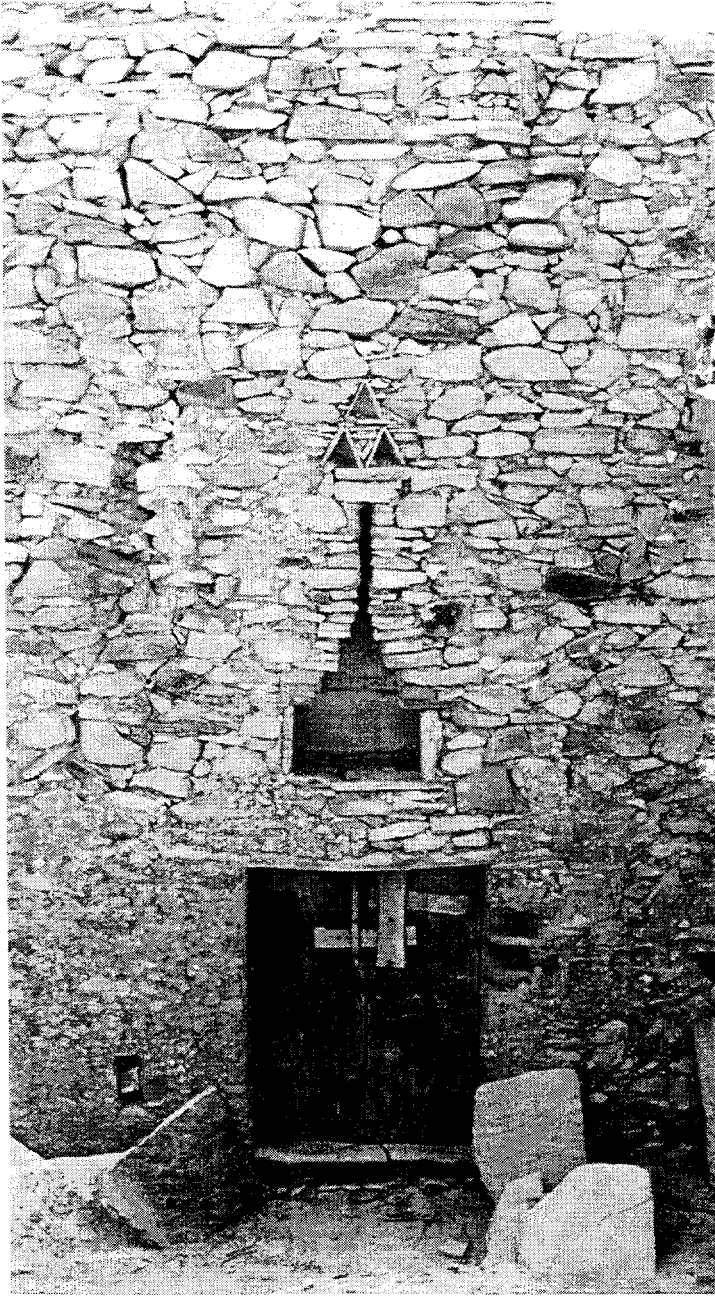
Cependant, après avoir pris note de l'évaluation de l'ICOMOS, le Bureau a été "convaincu de la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé" (Rapport de la Vingtième session du Bureau, V.4.C.). L'Observateur de la Mauritanie a donné au Bureau des informations supplémentaires qu'on lui a demandé d'envoyer à l'ICOMOS pour que celui-ci puisse les prendre en considération dans une nouvelle évaluation qui sera soumise à la session extraordinaire du Bureau, en novembre 1996.

L'ICOMOS a reçu ces informations supplémentaires. Elles seront prises en considération par le Bureau de l'ICOMOS à l'occasion de sa prochaine réunion qui se tiendra après que ces évaluations aient été imprimées. Un rapport oral sera donc présenté à la réunion du Bureau en novembre 1996.

### **Recommandation**

La recommandation sera communiquée oralement à l'occasion de la réunion du Bureau en novembre 1996.

ICOMOS, octobre 1996



Villes mauritaniennes : décorations en pierre  
Mauritanian towns : stone decorations